



COMMUNE DE VILLARS-STE-CROIX

Municipalité

La Municipalité de Villars-Sainte-Croix recherche

Un.e surveillants.e du Refuge forestier Le Trésy II

Le bâtiment communal Le Trésy II est proposé à la location, tant aux habitants de Villars-Ste-Croix qu'aux personnes extérieures à la Commune :



Ce refuge, situé dans la forêt, jouxtant le cours d'eau de la Chamberonne, est un lieu agréable et accessible, très prisé et, par conséquent, très fréquemment loué. Entre deux locations, il est nécessaire de contrôler son état afin que les locataires suivants prennent possession d'un objet en bon état.

C'est pourquoi la Municipalité recherche les personnes aptes à prendre en charge la tâche de surveillants.es du Refuge forestier Le Trésy II.

Votre mission :

- > Effectuer les visites de contrôle de l'état du refuge forestier Le Trésy II après les locations les samedis et dimanches matin (selon tournus avec une autre surveillante).
- > Effectuer les visites de contrôle de l'état du refuge forestier Le Trésy II après les locations les autres jours de la semaine en remplacement des titulaires (vacances).
- > Ces visites doivent être effectuées le matin, avant 09h00.
- > Si nécessaire, remettre en état le refuge : nettoyages, rangements, etc.
- > Etablir un rapport de contrôle (avec photos si nécessaire) et le transmettre de suite à l'administration communale.
- > Dénoncer les actes de non-respect des directives municipales de location et d'utilisation.
- > Il s'agit d'une activité d'appoint.

Votre profil :

- > Disponible durant les week-ends.
- > Sachant travailler de manière autonome.
- > Habile et discret.

Indemnisation :

- > Forfait par contrôle.
- > En cas de remise en état : rémunération au prorata temporis.
- > Versée à la fin de chaque mois sur présentation d'un décompte.

Entrée en fonction : dès que possible.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Nicole Cattano, au 079 238 91 93. Votre candidature est à adresser, par courriel, à : greffe@villars-sainte-croix.ch d'ici au 15 septembre 2026.

La Municipalité